



BNP PARIBAS

**Le Prix du
Cercle
2017**

REGLEMENT

Article 1

Le Cercle Marketing Client, association Loi 1901, qui regroupe près de 400 membres actifs, professionnels du marketing client, organise un prix en association avec la BNP-Paribas, récompensant le travail d'un étudiant qui contribue au développement et à la connaissance du marketing client, relationnel ou digital.

Article 2

Ce prix est ouvert à tous les étudiants intéressés, quel que soit leur niveau d'études. Le travail remis au jury pourra être de plusieurs natures : mémoire, rapport de stage, thèse, étude, avec un minimum de 50 pages.

Article 3

Le prix du CMC est doté, pour la catégorie « *Grand Prix* » d'une récompense de 800 €. Le cas échéant deux récompenses complémentaires peuvent être accordées :

- Catégorie « *Prix spécial du Jury* » : 500 €
- Catégorie « *Prix Spécial Thèse* » : 500 €

Article 4

Composition du Jury 2017 :

Président : Bernard Siouffi, BGSi, Président d'honneur du CMC

Membres :

Florent ARGENTIER, *Président CMC (ADIX)*

Benoît AUBERT (*ICD International Business School*)

Cyril-Laurent CYMBLER (*BNP Paribas*)

Marie-Pierre LAMOTTE (*Membre Bureau CMC*)

Sandrine MAYOUX (*RBEP Consulting*)

Eric MOUFFRANC (*La Poste*)

Pauline de PECHPEYROU (*IAE Gustave Eiffel*)

Les décisions du Jury sont sans appel et ne sont pas sujettes à explications.

Article 5

Les étudiants intéressés devront envoyer leur travail en version numérique **accompagné de la fiche de renseignements, au plus tard le 30 mai 2017**, au CMC à l'attention de Magali REBEYRAT m.rebeyrat@lecerclmarketingclient.com Tél : 01 42 56 38 86

Article 6

L'étudiant autorise le Cercle Marketing Client à mettre ses travaux, en totalité ou pour partie, à disposition de ses membres, sur tout support et notamment en ligne sur le site du Cercle. Seuls les membres pourront consulter ces travaux dans les espaces qui leurs sont réservés mais toute utilisation complémentaire éventuelle fera l'objet d'une autorisation et d'une citation de l'auteur.

Si l'étudiant souhaite préserver la confidentialité de certaines informations, il en informera, via Magali Rebeyrat, la Présidence du Jury.

En cas d'accord sur la publication, par un tiers extérieur au Cercle, de tout ou partie du texte du travail présenté au Prix du Cercle, l'auteur réserve au Cercle l'organisation des accords avec d'éventuels éditeurs, et cela pendant deux ans à compter de la publication des résultats du Prix.

Article 7

Les résultats, ainsi que la remise du prix, auront lieu le **lundi 3 juillet** à 19h00 au restaurant le Chalet des Iles Bois de Boulogne à Paris.